



1er décembre 1998

Politiques - Demandes globales

- [Lettres types](#)
- [Cas](#)

Ne traitez qu'avec des entreprises canadiennes compétentes qui ont déjà fait une partie de la recherche et choisi quelques marchés-cibles.

Questions et réponses:

Q. Dois-je répondre à une demande de renseignements envoyée à toutes les missions?

R. Non. Quand il apparaît clairement d'après la demande que de nombreuses autres missions l'ont reçue, envoyez immédiatement l'information à l'Unité d'appui aux postes du Service des délégués commerciaux, Direction des opérations à l'étranger, à Ottawa. L'Unité d'appui aux postes communiquera directement avec l'entreprise et répondra au nom du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (consultez le [cas pertinent](#)).

Q. Dois-je répondre si je considère que les résultats pourraient être intéressants?

R. Oui, mais seulement si vous considérez que cela pourrait comporter des avantages économiques substantiels pour le Canada et que l'entreprise peut obtenir des résultats.

Q. Que dois-je faire si la requête semble globale (salutation générique ou absence de mention particulière de mon marché), mais que rien ne le démontre?

R. Vérifiez d'abord si l'Unité d'appui aux postes a déjà répondu à la requête en faisant une recherche dans le Système de gestion de la clientèle de WIN et sur le site Intranet. Si vous constatez que le client a déjà obtenu une réponse de l'Unité d'appui aux postes, vous n'avez pas à préparer de réponse. Dans tous les autres cas, vous devez répondre, au moins pour accuser réception de la communication et pour transmettre à la personne une liste des services offerts par le Service des délégués commerciaux et l'adresse du site Web de la mission. Dans tous les cas, informez l'Unité d'appui aux postes de sorte qu'une réponse coordonnée puisse être préparée s'il le faut. Utilisez notre [lettre-type](#) et consultez le [cas pertinent](#).

Q. Que dois-je faire des requêtes globales qui proviennent de Centres de commerce international, du secteur du commerce de l'Administration centrale, d'autres ministères gouvernementaux, de gouvernements provinciaux ou autres?

R. Ne répondez pas à ces demandes. Informez-en immédiatement l'Unité d'appui aux postes.